



# CAMPAGNE PROJETS SPORTIFS FEDERAUX 2020

Cette campagne visant à attribuer des subventions aux clubs, comités départementaux et ligues vous permettra de mener à bien vos projets. Ces projets doivent s'inscrire dans le [Projet Sportif Fédéral](#) pour avoir une chance d'être subventionnés.

Nous vous demandons de lire avec attention [la note d'information 2020-DFT-01](#) et [la note 2020-DFT-02](#) pour mettre tous les atouts de votre côté pour bénéficier d'une subvention.

Les demandes se feront avec le [formulaire CERFA 12156\\*05](#).

En cas de problème d'ouverture du formulaire dans Google Chrome, suivez [cette procédure](#).

Vous pouvez consulter [la notice d'accompagnement](#) pour remplir le dossier.

Date limite de dépôt des dossiers : **15 Mai 2020 par mail**  
à l'adresse générique : [demandedesubvention.ans@ffbsq.org](mailto:demandedesubvention.ans@ffbsq.org)

Les référents pour ce projet sont :

Jean Claude BUCHIN - Secrétaire de la FFBSQ - Mail : [secretaire@ffbsq.org](mailto:secretaire@ffbsq.org) Tel : 06 80 17 34 11

Michel CHOPINAUD - DTN de la FFBSQ - Mail : [dtn@ffbsq.org](mailto:dtn@ffbsq.org) Tel : 06 86 04 57 18

[Le projet sportif fédéral](#) présente les orientations prioritaires de la fédération dans une logique de développement des pratiques et de responsabilité sociale et environnementale sur l'ensemble du territoire.

Il devra satisfaire à des critères d'intérêt général permettant de garantir la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, dans l'objectif d'augmenter le nombre de licences de la fédération. Ainsi, les actions visant

- à corriger les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques seront privilégiées, en particulier en direction de la pratique féminine et des personnes en situation de handicap, notamment pour les fédérations ayant reçu la délégation pour des para-sports (au titre de l'article L. 131-14 du Code du sport).

- à renforcer la lutte contre les dérives (discriminations, homophobie, radicalisation,...) et les violences dans le sport (harcèlement, violences physiques et sexuelles)

feront également l'objet d'une attention particulière.

Il revient à chaque fédération de fixer ses orientations prioritaires pour 2020 en matière de développement des pratiques.

**Mr Daniel GRANDIN**  
**Président de la F.F.B.S.Q.**